

Etude des valeurs de la charte nationale de l'éducation et de la formation au Maroc.

Lahcen KADDOURI

Université de Kénitra (Maroc) / Lacnad, Inalco (Paris)

Introduction

La question de la sélection du contenu de l'éducation scolaire revêt une importance capitale dans toutes les sociétés et crée toujours des controverses. En effet, il est impossible de transmettre aux générations à venir tout le trésor culturel dont dispose une société et le problème se pose avec acuité dans le cas du pluriculturalisme. Pour ce faire, le système éducatif vise toujours à transmettre ce qui est important pour la société. Ce contenu jugé ainsi porte le nom de "valeurs". Ces dernières constituent la force motrice de la société et renvoient à ses principes, ses besoins, ses aspirations et ses fins. Sachant que le choix de ces valeurs ne se fonde pas sur des bases scientifiques, mais elles sont toujours l'objet d'un compromis relatif entre les différentes tendances politiques, idéologiques, économiques éthiques...qui traversent la société car chaque groupe constitue une sous culture et défend son capital symbolique.

Notre sujet s'inscrit dans cette problématique des valeurs sélectionnées par l'éducation. C'est un remaniement d'un extrait de notre mémoire du master qui porte sur : " Etudes des valeurs du curriculum de la 6^{ème} année du primaire marocain : cas d'Aït Ourir". Cet article porte uniquement sur le premier niveau de ce curriculum à savoir la politique éducative marocaine. Le document référentiel de cette politique est la charte nationale de l'éducation et de la formation.

Pour aborder ce sujet, nous allons dans un premier temps présenter les définitions de quelques concepts clefs (la valeur, la hiérarchie des valeurs et la politique éducative.), ensuite nous allons clarifier la méthodologie adoptée et nous terminerons par la présentation et l'analyse des valeurs de la politique éducative marocaine.

1- Définitions des concepts

Il s'avère nécessaire de déterminer d'abord les définitions des trois concepts clés de notre étude.

1-1- Valeur

Le dictionnaire étymologique (1971 : 781) stipule que le mot valeur dérive du bas latin : « valor, valoris, valerer » qui renvoient au mérite et aux qualités. Le mot "valeur" coiffe une multitude de significations que nous pouvons classer en deux grandes parties : l'une situe la valeur et la question des valeurs dans l'ordre de la recherche de la perfection, c'est-à-dire le territoire de l'éthique et de la morale et la deuxième concerne l'ordre de l'utilitaire et renvoie au territoire des échanges et de l'économique. Cependant, des croisements existent toujours entre les deux niveaux précités.

Dans cette étude, nous considérons que tout ce qui est appréciable, désirable, important pour une société est une valeur. Ceci se traduit dans le domaine de l'éducation à travers les curricula sous formes de finalités, de compétences et d'objectifs qui reflètent les types de valeurs que cette dite société valorise.

1-2- La hiérarchie des valeurs

Les valeurs d'un individu ou d'une collectivité ne se présentent pas en désordre, de manière isolée ou juxtaposée. Au contraire, elles sont interdépendantes. Donc les valeurs s'organisent dans un système en constituant un ensemble cohérent. En outre, le système de valeurs est agencé hiérarchiquement en constituant une échelle des valeurs. Ainsi certaines valeurs sont importantes et occupent le sommet de l'échelle, et d'autres sont moins valorisées et en occupent le bas. La différence entre les acteurs provient souvent non pas du contenu du système, mais plutôt de la manière dont ils ordonnent leurs valeurs.

1-3- La politique éducative

Elle renvoie aux déclarations d'intentions en matière de l'éducation formulées par les responsables politiques, souvent sous forme d'indications très générales. Une fois établie, la politique éducative prend la forme d'un texte qui prend l'objet d'un

décret ou d'une loi. La politique éducative s'inspire des valeurs de la société car elles déterminent et orientent les fins de l'éducation.

Au Maroc, le niveau de la politique éducative est représenté par le document de la charte nationale de l'éducation et de la formation. Ce document est le résultat d'un consensus entre les différentes tendances politiques marocaines qui ont été représentées dans la Commission Spéciale de l'Education et de la Formation (désormais COSEF).

2- La méthodologie de la recherche

Il nous paraît que la démarche de l'analyse du contenu est la plus convenable à notre étude. Ceci se justifie par deux raisons : d'abord notre recherche porte sur l'analyse des textes, ensuite cette méthode va nous permettre de quantifier les valeurs véhiculées par ces textes pour nous faciliter la tâche de l'interprétation et de la comparaison. L'analyse du contenu nous a conduit à déterminer l'unité d'enregistrement et de mesure, les catégories d'analyse et la démarche de l'analyse.

2-1- L'unité d'enregistrement

Il s'agit de l'unité de signification à coder. Cette unité correspond au segment du contenu à considérer comme unité de base en vue de la catégorisation et du comptage fréquentiel. L'unité d'enregistrement peut être de nature et de taille très variables : thème, mot, phrase...

Dans notre recherche, l'unité d'enregistrement et de mesure correspond à toute idée qui renvoie à une valeur. Cette idée peut être exprimée par un mot, une phrase ou un paragraphe.

2-2 – Les catégories d'analyse

La catégorie d'analyse est l'ensemble des unités d'enregistrements qui ont des traits communs. Dans ce travail, nous avons d'abord extrait toutes les valeurs de la charte nationale de l'éducation et de la formation, ensuite nous nous sommes inspirés

de la catégorisation de R.K.WHITE¹ et nous avons obtenu les catégories suivantes (catégories citées par L. BARDIN, 2007 : 155)

- ❖ valeurs pratiques, économiques et de l'ouverture de l'enseignement sur son environnement ;
- ❖ Valeurs relatives au domaine de la connaissance ;
- ❖ Valeurs du développement de soi ;
- ❖ Valeurs du domaine politique et de l'éducation à la citoyenneté ;
- ❖ Valeurs des domaines de la santé, de l'éducation physique et sportive et de l'environnement ;
- ❖ Valeurs morales ;
- ❖ Valeurs esthétiques ;
- ❖ Valeurs sociales ;
- ❖ Valeurs du domaine religieux (nous nous contentons dans ce cas uniquement de la croyance et de la pratique de la religion).

¹- Après la seconde guerre mondiale, WHITE s'est spécialisé dans l'analyse des valeurs. Il a analysé l'autobiographie de Richard WRIGHT, Black BOY puis le style de propagande de HITLER et ROOSEVELT , et plus tard les discours de KENNEDY et KHROUCHTCHEV, nous nous sommes inspiré de l'une de ses grilles d'analyse telle qu'elle a été développée par Laurence BARDIN dans son ouvrage l'analyse du contenu (ouvrage cité en bibliographie)

2-3- La démarche de l'analyse : L'analyse quantitative et l'analyse qualitative.

L'analyse quantitative permet de déduire la fréquence des apparitions de certains éléments du message. Elle sert à transformer les données du contenu (Unités d'enregistrement et/ ou catégories d'analyse) en données statistiques. Cette quantification permet la découverte des relations existantes entre les éléments du message pour faciliter la description et la comparaison. Toutefois, l'analyse quantitative se contente de déduire le sens apparent du message. Elle ne peut pas aller au-delà de ce qui est explicite dans le texte. D'où l'importance de l'analyse qualitative.

L'analyse qualitative cherche le sens caché dans le texte à travers l'existence ou l'exclusion de certains indicateurs. Elle cherche à expliquer le texte à travers les éléments du contexte en puisant dans les conditions de sa production. L'analyste est appelé à lier le texte aux conditions politiques, culturelles et historiques de sa production en essayant de mettre en évidence les significations sociales, culturelles et symboliques que le texte camoufle de manière implicite.

Dans cette étude, nous considérons que les deux approches sont complémentaires et nous les avons combinées. La première nous amènera à déduire la fréquence de chaque valeur, et la deuxième nous aidera à expliquer le degré d'insistance sur cette valeur.

3- Présentation et analyse des valeurs de la charte nationale de l'éducation et de la formation.

Nous présentons en ce qui suit la hiérarchie des valeurs véhiculées par la charte nationale de l'éducation et de la formation. Cette hiérarchie renvoie au système des valeurs de la politique marocaine et sera présentée dans un ordre décroissant.

3-1- Les valeurs pratiques et économiques.

Cette catégorie occupe le premier rang dans la hiérarchie des valeurs véhiculées par la charte nationale de l'éducation et la formation. Ceci reflète la primauté accordée à l'adaptation du système éducatif marocain à son environnement pour qu'il soit un élément dynamique du développement en répondant aux besoins

de la société dans tous les domaines de la vie. Ce point culminant de cette catégorie des valeurs explique aussi la recherche du système éducatif marocain à dépasser l'incompatibilité entre le système d'enseignement et le monde du travail telle qu'elle a été diagnostiquée dans le rapport de la banque mondiale de 1995.

Les valeurs pratiques et économiques comprennent quatre sous catégories. La première aborde la question de l'ancrage de l'école dans son environnement économique et social, et le renforcement du côté pratique dans l'éducation et la formation. Cette sous-catégorie occupe le premier rang dans les valeurs économiques et pratiques avec 74 valeurs, ce qui représente 38,74% de cette catégorie.

La charte octroie à l'école un rôle du développement économique en lui accordant la tâche de fournir à la société des travailleurs et des cadres compétents pour renforcer la compétitivité du tissu économique marocain. Ceci n'est possible que par la création d'une école ouverte sur son environnement et l'accueil de la société au sein de l'école. Une telle démarche permet d'adapter de manière perpétuelle le système éducatif aux besoins de la société.

Dans la même perspective, la charte appelle au renforcement du côté pratique de l'enseignement en dépassant la démarche qui se base beaucoup sur le théorique, une augmentation de l'effectif des élèves orientés aux disciplines scientifiques, techniques et professionnelles pour qu'ils représentent au moins les deux tiers et le branchement de l'école aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Ce projet de doter les écoles du matériel informatique reste encore très limité au Maroc pour plusieurs raisons dont les principales restent le non branchement des écoles au réseau de l'électricité, l'absence de salles spécifiques à ce type de matériel, l'insécurité dont souffre la majorité des écoles vu l'absence des concierges. Cet état reflète encore la vue parcellaire de la réforme éducative qui sera vouée à l'échec tant qu'elle ne s'intègre pas dans le projet global de la société.

La charte considère l'université comme une locomotive du développement à l'échelle nationale et régionale. Elle doit satisfaire les besoins précis et prioritaires de la société en matière de développement économique et social. Dans le même sens, la commission spéciale de l'éducation et de la formation (COSEF) a signalé que la

création de n'importe quel établissement universitaire doit se baser sur les besoins de la région, et que la nouvelle institution doit travailler fortement à les satisfaire.

Rendre l'enseignement plus fonctionnel en le branchant à son univers socio-économique et culturel ne concerne pas uniquement le domaine scolaire et universitaire, mais aussi celui de l'alphabétisation. Ainsi la charte considère dans l'article 31 que l'alphabétisation est un facteur de mise à niveau du tissu économique par le rehaussement de la compétence des ressources humaines dans le but d'accompagner le développement des unités de production. Bref, la nouvelle réforme ne borne pas l'opération de la lutte contre l'analphabétisation à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, mais aussi à la rendre plus fonctionnelle en la branchant aux besoins des bénéficiaires dans leur vie active.

La deuxième sous-catégorie développe l'axe du monde du travail et de l'entreprise. Elle occupe le deuxième rang dans les valeurs pratiques et économiques avec une fréquence de 52 valeurs. Ce qui en représente 27,22 %.

La charte proclame que l'entreprise n'est pas uniquement un monde de production des biens mais aussi un lieu de formation et un partenaire important du système éducatif. Elle insiste sur la promotion de la coopération entre les institutions éducatives et formatives et les entreprises, les coopératives et les artisans dans le cadre des contrats d'apprentissage et de formation alternée. Dans le même sens, la charte accorde aussi une importance capitale à la formation continue des travailleurs dans le monde de production. Elle consacre 11 articles à ces deux types de formation (de 49 à 59) dans l'entreprise.

Cette formation dans le milieu du travail reste tributaire de la capacité du tissu économique marocain d'accueillir cette masse de stagiaires. Ce tissu est constitué encore dans sa majorité des petites et moyennes entreprises et du secteur informel. Ceci implique tout d'abord de mettre en œuvre plusieurs chantiers du changement dans les unités de production. A ce propos, M. BERDOUZI (2000 : 136-137) affirme que "Ces chantiers incluent outre la mise à niveau des entreprises elles-mêmes, celle de leur environnement juridique, fiscal et administratif : adoption d'un code du travail adéquat; rénovation de la CNSS et des inspections du travail; débureaucratization sous ses multiples aspects ... Autant de réformes indispensables pour favoriser le passage de la majeure partie du tissu socioéconomique du bazar traditionnel et du secteur informel aux modes modernes d'organisation, de

mangement , de production et de service". Avec ces changements, les entreprises marocaines peuvent accueillir de jeunes stagiaires en formation ou en quête de leur premier emploi. Ceci corrobore ce que nous avons déjà signalé à propos de l'intégration de la réforme en éducation et en formation dans le projet global de la société où tous les secteurs s'interfèrent et se complètent.

La troisième sous-catégorie a abordé l'enseignement technique et professionnel. Elle a une fréquence de quarante valeurs (20,34% des valeurs pratiques et économiques). Les autorités de l'éducation et de la formation ont instauré au niveau régional et local des réseaux d'éducation et de formation (REF). Ces derniers ont pour but de confier l'enseignement scolaire et académique aux établissements de l'enseignement général et les travaux pratiques et technologiques aux établissements d'enseignement technique et professionnel. Des passerelles ont été créées entre les deux secteurs du collège à l'université.

Dans le même cadre, nous trouvons dans le cycle du baccalauréat une filière de l'enseignement technique et professionnelle. Elle vise à former des techniciens et des agents de maîtrise dotés de compétences scientifiques et techniques nécessaires à l'exercice de fonctions intermédiaires d'encadrement et d'application dans les différents domaines de la vie active.

Nous soulignons que le secteur de la formation professionnelle n'est pas sous la tutelle du ministère de l'éducation et de la formation. De même la charte n'a pas bien développé ce secteur, étant donné qu'elle a beaucoup insisté sur l'enseignement et l'éducation et qu'il n'y pas de coordination entre les deux secteurs précités. Par exemple nous trouvons les mêmes filières aussi bien à l'enseignement professionnel qu'à l'enseignement technique ou l'inverse. A ce propos, nous pensons que nous avons besoin d'une politique claire qui établit une complémentarité entre le système de l'enseignement et de l'éducation et celui de la formation professionnelle.

La dernière sous-catégorie des valeurs pratiques et économiques porte sur la bonne gouvernance du système de l'éducation et de la formation, et l'optimisation de ses dépenses. Elle en occupe le dernier rang avec une fréquence de 25 valeurs, ce qui en représente 13,08%.

La charte nationale de l'éducation et de la formation accorde une importance capitale à la bonne gouvernance du système éducatif. Cette idée s'illustre à travers

un ensemble d'éléments cités par ce document. Nous les présenterons dans ce qui suit.

Tout d'abord, la charte considère chaque établissement comme une institution autonome. Cette situation lui permet de mieux s'adapter aux contraintes locales et régionales car elle sera dotée d'une autonomie financière et d'une liberté de gestion. Elle considère aussi le système de l'éducation et de la formation comme un tout cohérent (l'article 154) dont les parties, les niveaux et les modes sont reliés, et en adéquation avec l'environnement social, professionnel, scientifique et technique. De ce fait, la réforme de l'un des aspects de ce système, l'évolution de ses résultats exigent la maîtrise de tous les facteurs en jeu, ainsi que des incidences sur les autres aspects. Ceci implique d'unifier l'élaboration, l'exécution et le suivi des politiques publiques dans le domaine de l'éducation pour garantir leur harmonisation et pour faciliter la détermination des responsabilités.

Dans le même sens L'article 155 de la charte appelle à l'évaluation des administrations centrales du système éducatif pour rationaliser et intégrer tout ce qui peut l'être. Ce document insiste aussi sur la transparence dans le domaine de la gestion du système éducatif en se basant sur des audits pédagogiques, financiers et administratifs. Et pour réduire le budget fourni par l'Etat à ce secteur, la charte considère le secteur privé comme un partenaire principal. Pour ce faire, elle lui accorde un ensemble d'avantages pour l'encourager à mieux assumer sa responsabilité tout en le soumettant à une évaluation continue et à un contrôle rigoureux par les pouvoirs compétents pour sanctionner toute atteinte ou défaillance aux règles d'ordre pédagogique, environnemental ou éthique.

A partir de la lecture du levier 19 de la charte nationale de l'éducation et de la formation, il nous paraît que le Maroc a pris en considération les deux principes de participation et de transparence. " Ces deux principes sont reconnus aujourd'hui partout dans le monde comme un impératif absolu pour le bon succès des réformes, des innovations, et des diverses formes d'action éducatives, et font partie en quelque sorte des bases élémentaires du fonctionnement démocratique"(A. CHEDDADI, 2003 : 50-51). Ainsi l'article 168 de la charte insiste sur la transparence absolue dans tous les modes de dépense éducative, et sur la généralisation des évaluations comptables et des audits financiers à tous les niveaux du système éducatif. Pour le

deuxième principe, l'article 169 implique la participation de tous les partenaires y compris l'Etat, les collectivités locales, les entreprises et les ménages.

3-2- Les valeurs du domaine de la connaissance.

Cette catégorie occupe la deuxième place dans la hiérarchie des valeurs véhiculées par la charte nationale de l'éducation et de la formation. Ceci explique l'importance accordée à la diffusion de la connaissance pour hisser le niveau cognitif et culturel du citoyen marocain. Ces valeurs se composent des trois sous-catégories suivantes : l'encouragement de l'apprentissage et l'insistance sur l'acquisition cognitive ; l'apprentissage des langues et l'analphabétisme ; l'éducation non formelle.

La première sous-catégorie a une fréquence de 108 valeurs ; ce qui représente 60,33 % de la catégorie principale. L'importance de cette sous-catégorie se manifeste dans la primauté accordée au système d'enseignement. Ainsi, le secteur de l'éducation et de la formation est érigé, en deuxième priorité nationale après l'intégrité territoriale. Elle s'illustre aussi dans le caractère obligatoire de l'enseignement de l'âge de six ans à celui de quinze ans. Même au-delà de l'âge du travail (16 ans), l'article 3 de la charte a signalé que nul ne doit être privé de poursuivre les études post-obligatoires pour des raisons purement matérielles si la personne concernée remplit les conditions de mérite cognitif. En outre, la charte a insisté dans l'article 27 sur une scolarité qui évolue de manière continue, durable et réussie en luttant contre la déperdition et l'échec scolaire ou la poursuite factice ou intermittente des études. De même la progression des apprenants dépendra uniquement de leur mérite et que le critère de quota pour passer d'un cycle à un autre est banni.

Dans le domaine de l'encouragement de l'enseignement et de l'apprentissage, nous trouvons dans le texte de la charte plusieurs prescriptions dont les principales sont : prendre soin des établissements scolaires (article 18), la formation continue des cadres pédagogiques et leur motivation (article 52), la refonte des curricula et des programmes, la création d'un comité permanent pour la révision des curricula et des supports didactiques, le recours aux nouvelles techniques d'information et de communication (NTIC) pour parer aux difficultés d'enseignement et de formation liées à l'éloignement ou à l'enclavement des apprenants cibles...

Nous trouvons également dans cette sous-catégorie l'insistance de la charte sur la recherche scientifique et son rôle dans le développement. Ainsi le premier article des fondements constants appelle à la formation d'un citoyen ouvert à la science et à la connaissance. Dans le même sens, le texte de la charte a consacré cinq articles qui s'intéressent à la gestion et à la politique de la recherche scientifique.

Nous constatons que les prescriptions de la charte ont orienté la recherche scientifique principalement vers le côté technique et pratique. A titre d'exemple, l'article 125 a signalé que la recherche scientifique doit être orientée principalement vers la recherche appliquée, la maîtrise et l'adaptation des technologies et l'appui à l'innovation. Toutefois, nous soulignons que le côté technique n'est que l'application de la science sur des matériaux naturels dans le but de fabriquer des productions utiles. Autrement dit, la technologie ne peut pas évoluer que si les autres constituants de la science sont en pleine perfection à savoir les bases et les fondements des sciences (épistémologie), les méthodes et les techniques de la recherche et les théories scientifiques.

Au terme de cette sous-catégorie, nous remarquons d'après le texte de la charte que le système d'enseignement marocain a accordé une importance capitale aux connaissances et aux informations sans toutefois signaler que leur enseignement doit être accompagné du développement de l'esprit critique chez les apprenants. Un tel comportement dote l'apprenant des qualités indispensables à l'évolution scientifique : la curiosité, la relativité de la pensée scientifique et l'objectivité. Ceci n'est possible que par l'enseignement des autres éléments de la pensée scientifique.

L'apprentissage des langues occupe le deuxième rang dans cette catégorie. Il a une fréquence de 50 valeurs (27,93% de la catégorie). Nous avons subdivisé cette sous-catégorie en quatre idées principales : les langues de manière générale, l'apprentissage de la langue arabe, l'apprentissage des langues étrangères et celui de la langue amazighe.

La langue arabe a une fréquence de seize valeurs dans la charte. Elle est considérée en vertu de la constitution du Royaume du Maroc comme langue officielle du pays. Pour ce faire, elle bénéficie d'un intérêt particulier dans la charte en appelant à son utilisation la plus large possible dans tous les domaines de la science et de la technique. D'ailleurs, le texte de la charte rend son apprentissage obligatoire pour tous les marocains y compris ceux résidant à l'étranger. En outre, et

pour encourager la production et la traduction de haut niveau, il a été signalé à l'article 113 de la charte la création d'une académie de la langue arabe. En plus de ses fonctions précitées, cette institution nationale est appelée à piloter le projet du développement et de la rénovation de la langue arabe.

L'apprentissage des langues étrangères a la même fréquence que celle de la langue arabe (16 valeurs). La charte préconise l'apprentissage de la première langue étrangère à un âge précoce. Il s'agit de l'apprentissage de la langue française à partir de la deuxième année de l'école primaire. La deuxième langue étrangère est programmée à partir de la 5^{ème} année du primaire (l'anglais ou l'espagnol). Et pour donner plus de fonctionnalité à l'apprentissage des langues étrangères, la charte appelle à l'enseignement des sciences et des techniques en ces langues, notamment les plus spécialisées.

Nous trouvons aussi dans cette catégorie des valeurs qui concernent les langues de façon générale. Elles ont une fréquence de 12 valeurs dont les principales idées sont : l'ouverture sur les langues les plus utilisées au monde, le rôle de l'orientation pédagogique dans la détermination de la langue d'enseignement des sciences et techniques, la mise à niveau de l'apprentissage des langues (y compris l'arabe), la création des réseaux d'enseignement des langues en dehors des cursus et des curricula scolaires.

L'enseignement de la langue amazighe se place en dernier lieu avec six valeurs seulement. Cinq valeurs insistent sur l'introduction au niveau régional des variantes de l'amazigh et d'autres dialectes locaux dans le préscolaire et les deux premières années de l'école primaire. Cet enseignement vise à soutenir l'apprentissage de la langue arabe et promouvoir et conserver le patrimoine culturel marocain dans toutes ses composantes. La valeur restante traite la question des centres de recherches, d'enseignement et de formation des formateurs au sein des universités en langue et culture amazighes.

A partir de la présentation de la politique linguistique dans le domaine de l'enseignement, nous pouvons avancer que le Maroc opte pour une multitude de langues dès l'école primaire. Ainsi, la charte n'appelle ni à une arabisation, ni à une francisation du système éducatif marocain. Certes, la charte prévoit l'enseignement des sciences et des techniques dans les trois langues (l'arabe, le français et l'anglais) aussi bien à l'université qu'au secondaire pour dépasser les distorsions entre les deux

cycles. Toutefois, la situation de l'enseignement des langues au sein du système éducatif marocain reste figée depuis l'arrêt du processus d'arabisation à la fin des années 80 du siècle dernier.

D'un autre côté, la charte considère la langue amazighe et ses variantes, ainsi que l'arabe dialectal comme des valeurs instrumentales utilisées pour aboutir à la valeur finale qui est la maîtrise de l'arabe classique, considérée comme langue officielle du pays. L'impact de ces langues dans la maîtrise de l'arabe classique reste à vérifier par des études rigoureuses à mener dans ce sens. D'autre part, nous constatons que l'amazigh et l'arabe dialectal sont deux langues natales des marocains dans lesquelles ils s'expriment de manière spontanée, véhiculant ainsi la richesse de leur vie et de leur être propre. De ce fait, pour constituer une langue nationale, ne devrait-on pas partir de la langue natale comme s'est passé historiquement pour les langues occidentales.

Dans le but de garantir l'enseignement et l'apprentissage à tous les marocains, notamment ceux qui ont dépassé le stade de la scolarisation, la charte prévoit un volet de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Ce volet occupe le dernier palier de cette catégorie avec 21 valeurs (11,73 % de la catégorie).

L'opération de la lutte contre l'analphabétisme concerne les adultes en travail et en chômage et les jeunes qui ont dépassé 16 ans. Nous soulignons que le texte de la charte ne limite pas cette opération à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, mais lui accorde un caractère fonctionnel en répondant aux besoins des bénéficiaires dans leur vie active. Quant à l'opération de l'éducation non formelle, elle est destinée aux jeunes non scolarisés ou déscolarisés de 8 à 16 ans. Elle vise à leur fournir des connaissances nécessaires pour leur offrir une deuxième chance d'insertion ou de réinsertion dans les cycles de l'éducation et de la formation.

3-3- Les valeurs des domaines de la politique et de l'éducation à la citoyenneté.

Cette catégorie des valeurs occupe la troisième place dans l'ensemble des valeurs véhiculées par le document de la charte. Elles ont une fréquence de 98

valeurs, ce qui représente 14,75 % des valeurs de la politique éducative. Cette place avancée de cette catégorie manifeste clairement l'importance accordée à la formation des citoyens répondants aux recommandations de l'Etat marocain dans ce domaine.

Les valeurs du domaine politique se composent des trois sous catégories suivantes : les valeurs de la décentralisation, de la déconcentration et du renforcement des partenariats, les valeurs de la citoyenneté et de l'ouverture sur le monde et les valeurs de la démocratie et de la sensibilisation aux droits et aux devoirs.

La première sous-catégorie a une fréquence de 53 valeurs, dépassant ainsi la moitié des valeurs de cette catégorie (54,08 %).

Dans le but de traiter la diversité des situations locales en y apportant des réponses adaptées et rapides, le Maroc a adopté la politique de la décentralisation et de la déconcentration dans le domaine de l'éducation et de la formation. Le texte de la charte a consacré le levier 15 pour instaurer cette politique dans le système éducatif marocain. Cette politique concerne les académies, à l'échelon régional, la création au niveau de chaque province d'une instance chargée de la gestion de l'éducation et de la formation, l'établissement scolaire et l'université.

En rapport avec les institutions précitées, nous pouvons dire qu'elles existent avant la promulgation du texte de la charte. Le changement vise surtout les nouvelles fonctions qui leur sont accordées pour rendre opérationnelle la décentralisation et la déconcentration (l'autonomie et la gestion par un président et un conseil).

En ce qui concerne les partenariats, la charte implique tous les partenaires éducatifs, économiques et sociaux dans l'affaire de l'éducation et de la formation. Elle insiste sur leur participation dans tous les domaines de ce secteur en commençant par la conception des programmes et des curricula jusqu'à la gestion de l'établissement scolaire.

En rapport avec ce qui précède, nous constatons que la majorité des acteurs sociaux sont des analphabètes, surtout en milieu rural, et ceux de l'économie continuent encore à considérer le système éducatif comme un secteur non productif. La question que nous posons alors et qui exige une étude est l'impact de ce type d'acteurs dans la gestion de l'éducation et de la formation.

Les valeurs de la citoyenneté et de l'ouverture sur le monde occupent la deuxième place dans les valeurs politiques et de l'éducation à la citoyenneté avec une fréquence de 26 valeurs, représentant ainsi 26,53 % de cette catégorie.

Le système éducatif marocain vise la formation des citoyens très attachés à leur pays. Pour ce faire, le texte de la charte, notamment l'article 2, signale que le système éducatif marocain respecte et révèle l'identité ancestrale de la nation en manifestant ainsi les valeurs sacrées et intangibles : la foi en Dieu, l'amour de la patrie et l'attachement à la monarchie constitutionnelle. En outre, ce système vise à cultiver les valeurs de la citoyenneté qui permettent à toutes les générations à venir de participer aux affaires publiques et privées. Dans le même sens, le système éducatif marocain s'enracine dans le patrimoine culturel marocain en insistant sur le respect des différentes composantes de ce patrimoine qui s'enrichissent mutuellement.

Selon les perspectives de la charte, l'éducation à la citoyenneté concerne aussi les marocains résidents à l'étranger (MRE). Ainsi l'article 89 de ce document insiste sur l'apprentissage aux enfants de ces communautés des valeurs religieuses et civiques nationales, l'histoire et la géographie du Maroc et sa civilisation dans sa diversité.

Ce document prévoit aussi la formation des citoyens ouverts sur les autres civilisations. En effet, les articles 4, 68 et 110 insistent sur les grands principes universels des droits de l'Homme, la connaissance du monde et la participation à l'insertion du pays dans ce courant d'ouverture et de communication au plan mondial.

Cette ouverture sur le monde devient plus pressante aujourd'hui vu la grande mobilisation des informations à travers le monde, et nous pouvons même avancer que l'homme d'aujourd'hui appartient à plusieurs sociétés. Dans ce sens O.REBOUL (1992 : 89) a signalé que l'éducation doit élever l'homme pour se dépasser vers l'humanité dans son sens le plus large en dépassant les nationalités et les pays.

La sous-catégorie de la démocratie et de la sensibilisation aux droits et aux devoirs représente 19.38 % des valeurs du domaine politique avec une fréquence de 19 valeurs.

Pour le thème de la démocratie, nous avons trouvé ce terme une seule fois à l'article 2 dans les fondements constants. Ce dernier recommande la pratique démocratique dans le cadre de l'Etat de Droit. Toutefois, au cours de nos lectures du texte de la charte, nous avons décelé un ensemble d'expressions qui renvoient à ce thème : l'égalité des citoyens, l'égalité des chances, le droit de tous à l'enseignement, l'objectivité et l'équité dans les évaluations et les examens et le traitement de tous sur le même pied d'égalité.

Pour le thème des droits et des devoirs, la charte appelle au respect des principes et des droits reconnus à l'enfant, à la femme et à l'homme tels que les stipulent les conventions et les déclarations internationales ratifiées par le Maroc. En outre, le texte de la charte recommande aux autorités pédagogiques compétentes à consacrer des programmes et des sessions éducatives pour exposer ces principes et droits et à apprendre à les respecter et à les mettre en œuvre.

Dans le même ordre d'idées, nous pensons que les principes de la démocratie et ceux des droits et des devoirs ne doivent pas être enclavés dans les textes, mais ils doivent constituer une partie intégrante de la culture du système éducatif et de la société en général. Ainsi, l'enseignement de ces principes n'a aucune signification si le style éthico-pédagogique autoritaire est encore prédominant dans la pratique de nos enseignants. De même l'apprentissage perd son sens si l'entourage de l'école ne reflète pas cette pratique.

3-4- Les valeurs du développement de soi.

Cette catégorie occupe le quatrième palier dans la hiérarchie des valeurs de la charte nationale de l'éducation et de la formation. Elle représente 11,74 % des valeurs de ce document avec une fréquence de 78 valeurs. Les valeurs du développement de soi comprennent trois sous catégories : valeurs favorisant l'épanouissement de la personnalité, la créativité et l'excellence, valeurs favorisant la liberté et l'éducation au bon choix et valeurs favorisant le sens de l'autonomie, de la responsabilité et de la confiance en soi.

La première sous-catégorie est dominante dans les valeurs du développement de soi. Elle représente 65,38 % de ces valeurs (soit 51 valeurs). Nous y trouvons

deux principaux thèmes : le premier traite de la question de l'épanouissement de la personnalité, et le deuxième celle de la créativité et de l'excellence.

Dès le premier article de la charte, il a été déclaré l'importance de mettre l'apprenant au centre de réflexion et de l'action pédagogique. Ainsi le système éducatif marocain insiste sur l'auto-apprentissage en dépassant la pédagogie archaïque qui se base sur la réception passive. En outre, pour donner toutes les possibilités du développement personnel, le texte de la charte a insisté sur la création des passerelles entre les cycles de l'enseignement et la réorientation. Une telle démarche permet à chaque apprenant de changer son processus scolaire quand il n'est pas motivé dans sa spécialisation choisie ou s'il n'a pas les prérequis nécessaires. De surcroît, le document de la charte accorde un caractère obligatoire aux activités parascolaires en soulignant qu'elles participent au développement physique, psychique et à l'ouverture culturelle et mentale de l'apprenant.

Pour rendre l'apprenant plus actif, la charte appelle à la valorisation des activités de la créativité et de l'excellence. L'importance de cette qualité se manifeste par sa signalisation dans le premier article de ce document qui exige la formation d'un apprenant doté de l'esprit d'initiative, de créativité et d'entreprise. Cette opération vise à déceler les apprenants excellents dès l'âge précoce pour constituer une élite capable de faire avancer le pays. Pour ce faire, plusieurs démarches y ont été signalées dont les principales sont : la généralisation des prix d'excellence et de mérite à tous les niveaux scolaires, l'organisation des concours d'excellence, l'octroi des bourses de mérite, l'orientation des apprenants excellents vers les lycées de référence créés au niveau de chaque région.

Les valeurs de l'éducation à la liberté et au bon choix occupent le deuxième rang (soit 23,7% des valeurs du développement de soi). L'éducation au choix est le deuxième pilier de la réforme éducative au Maroc après l'éducation aux valeurs et avant l'approche par compétences. Cette éducation n'est possible que si l'apprenant bénéficie d'une liberté de choisir selon ses jugements ses désirs et ses tendances, et que s'il dispose de plusieurs possibilités.

Dans le but de fournir aux apprenants une meilleure position du choix, le texte de la charte propose un ensemble de conditions qu'il faut satisfaire pour réaliser des choix adéquats et fiables. Ainsi, le texte de la charte propose tout d'abord de prendre en compte dans tous les domaines de l'éducation et de la formation les attentes et les

besoins des enfants sur les plans psychologique, affectif, cognitif, physique, artistique et social. En outre, ce document appelle au développement, à la consolidation et à la mise à niveau des compétences de raisonnement, à favoriser la maturation vocationnelle et la préparation aux choix d'orientation. Dans le même sens, le texte de la charte a donné une importance capitale à l'orientation en offrant à chaque apprenant la chance de choisir le domaine où il peut progresser et exceller.

Les valeurs favorisant le sens de l'autonomie, de la responsabilité et de la confiance en soi ne représentent que 11,54% des valeurs du développement de soi avec une fréquence de 9 valeurs seulement. Elles exigent à l'élève d'être autonome dans ses activités scolaires. Pour ce faire, les prescriptions de la charte nationale de l'éducation et de la formation appellent à développer les capacités d'auto-apprentissage et d'adaptation aux nouvelles exigences. D'ailleurs, elles placent l'apprenant au centre de tout apprentissage en adoptant une approche pédagogique fondée sur l'apprentissage actif et non la réception passive. Cette démarche permettra au futur citoyen d'avoir l'esprit de responsabilité, d'être utile, productif et capable de continuer à apprendre durant toute sa vie en harmonie avec l'environnement national et mondial.

Au terme de la présentation des valeurs du développement de soi, nous signalons que leur division en trois sous-catégories n'est que méthodique puisque les valeurs de cette catégorie s'interfèrent et chacune d'elles dépend des autres. Ainsi nous ne pouvons pas parler de créativité si l'apprenant ne dispose pas d'une autonomie, d'une liberté de choix et avoir le sens de responsabilité.

Dans le but d'atteindre les valeurs du développement de soi, le système éducatif marocain a adopté une démarche pédagogique qui place l'apprenant au centre de toute opération d'éducation et de formation. Une telle démarche exige un staff pédagogique compétent et des supports didactiques adéquats. Ainsi, " Les moyens pédagogiques, on ne le sait que trop, sont tellement décisifs dans la qualité de la formation dans les rapports pédagogiques ; leur faiblesse voire leur marginalisation ne peut qu'inciter à se rabattre sur les méthodes pédagogiques archaïques et ainsi les perpétuer." (L. IBAAQUIL, 1996 : 168). Les établissements scolaires au Maroc sont loin de satisfaire cette condition, surtout en milieu rural et périurbain. Ceci mène les enseignants à faire recours aux méthodes traditionnelles dont le professeur est la seule source du savoir et l'apprenant reste passif en se contentant d'avaler ce qu'il a

reçu dans les cours. Il y a donc une distorsion entre la démarche proposée par les textes officiels qui placent l'apprenant au centre de tout apprentissage et celle appliquée en réalité imposée par l'absence de supports adéquats favorisant la dynamique de l'apprenant.

D'un autre côté, nous constatons qu'il est fictif de parler d'activités parascolaires dans un milieu scolaire rural où l'infrastructure indispensable à ces activités est quasi absente et où le niveau de vie des apprenants laisse à désirer. D'autre part, comment peut-on parler d'une multitude d'options pour s'orienter vers des activités professionnelle et technique dans un tissu économique très fragile ?

3-5- Les valeurs du domaine social

Avec une fréquence de 44 valeurs, Les valeurs du domaine social se classent en cinquième rang dans la hiérarchie des valeurs de la charte nationale de l'éducation et de la formation. Elles représentent 6,62 % des valeurs de ce document. Nous les avons classées en deux sous catégories : les valeurs de la coopération, de la solidarité et de l'entraide sociales et les valeurs de la socialisation et de l'intégration sociale.

La première sous-catégorie dépasse la moitié des valeurs du domaine social avec une fréquence de 25 valeurs (56,81% de la catégorie des valeurs sociales). Le système éducatif marocain véhicule au niveau de la politique éducative un ensemble de valeurs de coopération, de solidarité et d'entraide à travers un ensemble d'articles de la charte. Ainsi, l'article 9 a insisté sur la coopération, la discussion et l'effort collectif, et appelle à éviter le travail individuel. En outre, une attention particulière a été accordée à l'amélioration des conditions sociales des apprenants au niveau des établissements scolaires et dans un niveau plus large, maintenir la compétitivité du tissu productif pour favoriser la préservation de l'emploi et l'accès à de nouveaux métiers. Nous pensons que beaucoup d'efforts doivent être consentis à ce dernier volet car une telle stratégie dépasse cette vue parcellaire du problème en mettant la cause dans son cadre général.

Dans la même optique, le texte de la charte appelle à consentir un effort spécial pour l'encouragement de la scolarisation de la fille en milieu rural. Nous trouvons aussi ce comportement de la solidarité dans d'autres thèmes de la charte. Il s'agit

notamment de solidarité et de l'entraide au sein de la famille de l'enseignement, la solidarité nationale complète pour atteindre les objectifs de l'enseignement, la coopération, la solidarité et l'entraide entre tous les partenaires publics et privés intervenant dans l'éducation et la formation (l'article 48).

Les valeurs de la socialisation et de l'intégration sociale représentent 43,19% des valeurs du domaine social avec une fréquence de 19 valeurs.

La socialisation et l'intégration sociale ont été signalées soit de manière générale ou destinées aux enfants des marocains résidents à l'étranger et des handicapés. Ainsi, nous trouvons cette conception dans un ensemble d'idées comme dans le développement de l'autonomie de l'apprenant et de sa socialisation, des citoyens socialement intégrés et actifs, l'appropriation des règles de vie en société. Le texte de la charte appelle aussi à faciliter l'intégration des enfants des communautés marocaines à l'étranger en mettant à leur disposition des programmes spéciaux, notamment pour ceux qui retournent au pays, dans le but de faciliter leur intégration. Dans le même ordre, le document de la charte recommande de faciliter l'intégration des personnes handicapées dans la vie scolaire, et ultérieurement dans la vie active en ouvrant des instituts et des écoles spécialisés ainsi que la prise en compte des besoins spécifiques des personnes à motricité handicapée dans les constructions et les équipements.

Dans la même optique, nous constatons que la charte nationale de l'éducation et de la formation favorise une socialisation autonome en accordant à l'apprenant la liberté de choisir. En effet, l'article 6 de ce document insiste sur une attitude de compréhension, de guidance et d'aide à l'affermissement de ses démarches intellectuelles et opératoires tout au long du processus d'apprentissage, de socialisation et d'intériorisation. De même l'article 2 de la charte exige de l'éducation de développer chez l'apprenant l'esprit du dialogue et de l'acceptation de la différence. Nous pensons que cette vue est conforme aux principes de l'éducation moderne qui appelle les éducateurs à se contenter de fournir à l'apprenant les informations nécessaires et lui laisser la liberté de choisir ce qui lui convient. Le but recherché est la meilleure adaptation à la réalité en perpétuel changement.

3-6- Les valeurs des domaines de la santé, de l'éducation physique et sportive et de l'environnement.

Cette catégorie occupe le sixième palier dans les valeurs de la charte nationale de l'éducation avec une fréquence de 35 valeurs, soit 3,31% des valeurs de ce document. Nous avons subdivisé ce type de valeurs en trois sous catégories : valeurs relatives à l'éducation physique et sportive, valeurs du domaine de la santé et valeurs du domaine de l'environnement.

Les valeurs de l'éducation physique et sportive sont dominantes dans cette catégorie. Elles ont une fréquence de 22 valeurs représentant ainsi 62,86% des valeurs sanitaires de l'éducation physique et sportive et de l'environnement.

D'après le texte de la charte, nous constatons qu'un intérêt particulier est accordé à l'éducation physique et sportive. Ainsi l'article 131 la considère comme un domaine crucial et obligatoire, et qu'elle doit faire l'objet de la même importance accordée aux autres disciplines. En outre, l'importance de cette éducation se manifeste dans son intégration dès le préscolaire pour favoriser l'épanouissement physique de l'apprenant et le développement de ses habiletés sensorimotrices. Cette importance s'illustre aussi dans l'énumération des apports de cette discipline pour l'apprenant qui se résument dans la participation de l'éducation physique et sportive à son développement physique et psychique et à son ouverture culturelle.

Dans le but de promouvoir l'éducation physique et sportive plusieurs prescriptions ont été signalées. Les unes s'intéressent à ce qui est pédagogique et d'autres au volet logistique. Du point de vue pédagogique, la détermination des objectifs et l'élaboration des programmes doivent tenir compte de la progression appropriée à l'âge de l'apprenant et à son développement physique, psychique et cognitif, ainsi que ses spécificités régionales, socioculturelles, écologiques et climatiques. En plus, il a été recommandé dans ce document d'effectuer des recherches théoriques et appliquées, techniques et professionnelles visant la connaissance des profils psycho-socio-biologiques des apprenants et l'élaboration de critères de leur évaluation.

Du point de vue logistique, plusieurs projets sont prévus dans ce document. Il s'agit notamment de la création des complexes sportifs au niveau régional destinés

aux institutions scolaires et universitaires et aux associations de jeunesse, instauration des instances régionales de recherche, de l'évaluation et de l'éducation physique, du sport scolaire et universitaire et du sport national et fournir des consultations aux établissements scolaires et universitaires, aux associations et fédérations sportives liées à l'exercice de l'éducation physique et sportive.

De ce qui précède, il nous paraît que le Maroc accorde une importance capitale à l'éducation physique et sportive. Ainsi les différentes propositions précitées sont encourageantes et prometteuses. Reste à vérifier si elles sont mises en œuvre et les contraintes qu'on pourrait éventuellement rencontrer lors de leur application. Sachant que les infrastructures sportives sont presque inexistantes en milieu rural, et que la majorité des apprenants des zones reculées souffrent encore de la malnutrition.

Les valeurs de la santé se classent en deuxième palier de cette sous-catégorie avec une fréquence de 8 valeurs, soit 22,86% de la catégorie principale. Dans ces valeurs, il a été développé l'acquisition des notions de base de la prévention sanitaire par les apprenants. Il a été signalé aussi l'importance de fournir des repas sains et nutritifs dans les cantines scolaires et de respecter toutes les conditions d'hygiène dans les internats. En fin, et dans le but d'assurer la prévention efficace et les soins immédiats à chaque élève ou étudiant, il a été recommandé dans la charte de renforcer et d'équiper les services de santé scolaire et universitaire.

Les valeurs du domaine de l'environnement sont les dernières dans cette catégorie avec cinq valeurs seulement (soit 14,28% de ces valeurs). Les objectifs visés dans cette sous-catégorie sont l'acquisition par l'apprenant des notions de base de la protection de l'environnement, et lui fournir des connaissances et savoirs relatifs à la qualité de la vie et de l'écologie. Il a été signalé aussi dans cette sous-catégorie la décision de sanction prise à l'égard de tout établissement d'enseignement privé ayant une défaillance ou atteinte aux règles d'ordre environnemental.

3-7- Les valeurs morales

Les valeurs morales se placent en septième palier dans les valeurs de la charte nationale de l'éducation et de la formation. Elles représentent 3,31% des valeurs de ce document avec une fréquence de 22 valeurs seulement.

Le texte de la charte appelle à la formation d'un citoyen vertueux et modèle de rectitude (article 1). Pour ce faire, il exige du système éducatif marocain l'appropriation des valeurs morales par les enfants marocains. En outre, il leur recommande d'être dignes, disciplinés, sérieux, assidus, et conformes aux normes et aux règlements de la scolarité et être honnêtes pour stimuler la compétition loyale. D'autre part, le document de la charte ordonne aux enseignants de respecter la crédibilité, l'objectivité et l'équité des évaluations, la validité et la fidélité des tests, la transparence et la publicité des critères de notation et la relation pédagogique vivante fondée sur la compréhension et le respect.

En rapport avec ces valeurs, nous trouvons d'autres prescriptions qui développent la signature et la remise solennelle des engagements éthiques et déontologiques le jour de la fête de l'école déterminés par la première partie de la charte, l'appropriation des comportements conformes à la déontologie du sport et la compétition loyale.

Nous soulignons que le texte de la charte a insisté sur l'appropriation des valeurs morales par les apprenants marocains sans toutefois citer la manière de le faire. Pour vérifier, nous pensons qu'il est judicieux d'effectuer une enquête sur les méthodes d'enseignement pour s'assurer si le système éducatif marocain valorise l'endoctrinement ou une éducation à l'éthique.

3-8- Les valeurs esthétiques

Les valeurs esthétiques se classent en huitième rang dans les valeurs véhiculées par la charte nationale de l'éducation et de la formation. Elles représentent uniquement 1,35% des valeurs de ce document avec une fréquence de neuf valeurs. Dans cette catégorie, il est recommandé d'ouvrir les institutions de l'éducation et de la formation sur le monde de l'art. Ainsi l'article 48 de la charte exige des établissements de l'éducation et de la formation de se rapprocher des organismes publics et privés en favorisant le montage conjoint des activités artistiques comme la création et la présentation des œuvres théâtrales, musicales, plastiques ou autres.

Les valeurs de cette sous-catégorie insistent aussi sur l'apprentissage par les apprenants des compétences et des habiletés artistiques de base. Pour ce faire, il a été signalé d'amener les apprenants à l'exercice des activités pratiques et artistiques, (comme le dessin, la peinture, les jeux de rôles, chants et musiques...), développer leurs habiletés sémiologiques, imaginatives et expressives et l'épanouissement de leurs capacités iconiques, graphiques et ludiques.

3-9- Les valeurs du domaine religieux

Nous rappelons tout d'abord que nous nous sommes limités dans cette catégorie à ce qui concerne les côtés de la croyance et des pratiques religieuses. Les valeurs de ce domaine se placent en dernier palier des valeurs du document de la charte. Elles en représentent seulement 1,20% avec une fréquence de 8 valeurs.

Même si la fréquence de ces valeurs est très faible, elles constituent le fondement du système éducatif marocain. En effet, le premier article de la charte signale que le système éducatif du Royaume du Maroc se fonde sur les principes et les valeurs de la foi islamique. Nous trouvons aussi dans l'article 2 de ce document que la foi en Dieu est parmi les valeurs sacrées et intangibles du Royaume du Maroc. Ceci manifeste clairement que ces valeurs constituent la source principale nourrissant le système de valeurs véhiculées par l'éducation et la formation au Maroc.

Nous soulignons que ces valeurs sont citées de manière générale dans le document de la charte. Ainsi les prescriptions relatives à ce domaine insistent sur l'appropriation des valeurs religieuses par les apprenants, y compris ceux de la communauté marocaine à l'étranger. Il n'a pas été précisé ni la nature de ces valeurs religieuses, ni la manière de les faire approprier par les apprenants.

Conclusion

Dans ce travail, nous avons présenté le système des valeurs de la politique éducative marocaine véhiculé à travers le document de la charte nationale de l'éducation et de la formation. Ces valeurs ont un aspect général car elles renvoient

aux finalités du système éducatif marocain. Nous avons déduit que ce document véhicule 664 valeurs qui se présentent selon la hiérarchie suivante :

- 1- Valeurs pratiques et économiques : 191 valeurs, soit 28,76 %.
- 2- Valeurs relatives au domaine de la connaissance : 179 valeurs, soit 26,95 %.
- 3- Valeurs relatives aux domaines de la politique et de l'éducation à la citoyenneté : 98 valeurs, soit 14,75 %.
- 4- Valeurs du développement de soi : 78 valeurs, soit 11,74 %.
- 5- Valeurs sociales: 44 valeurs, soit 6,62 %.
- 6- Valeurs relatives aux domaines de la santé, de l'éducation physique et sportive et de l'environnement : 35 valeurs, soit 5,27 %.
- 7- Valeurs morales: 22 valeurs, soit 3,31 %.
- 8- Valeurs esthétiques: 9 valeurs, soit 1,35 %.
- 9- Valeurs du domaine religieux : 8 valeurs, soit 1,20 %.

Au terme de cette exploration, nous soulignons que les études qui portent généralement sur les valeurs de la société marocaine, et plus spécifiquement sur celles des forces sociales qui ont participé à l'élaboration de la charte nationale de l'éducation de la formation sont rarissimes. Ceci nous a posé des difficultés au niveau de l'analyse qualitative. Toutefois, nous pouvons considérer que la place avancée des valeurs économiques, cognitives et du développement de soi et le dernier rang qu'occupent les valeurs morales et religieuses témoignent de cette tendance contemporaine qui valorise l'intérêt personnel au déterminant de l'intérêt collectif. A ce propos, André CHANTREAU (1993 : 26) stipule que " les valeurs économiques et utilitaires, affectives, esthétiques et intellectuelles à visée de profit et d'épanouissements personnelles conquièrent la majorité des suffrages des préférences collectives. En revanche les valeurs éthiques, principalement celles visant la réalisation du bien collectif et l'optimisation de la qualité du lien social au-delà de l'interdépendance nécessaire, sont silencieuses, mises en sourdine, chloroformées, parfois oubliées ou niées ". Nous pensons donc que la hiérarchie des valeurs de notre étude corrobore l'idée avancée.

Bibliographie.

- ARDIN L., 2007- *L'analyse du contenu*, Quadrige / PUF, Paris.
- BERDOUZI M., 2000 - *Rénover l'enseignement. De la charte aux actes*, Renouveau, Rabat.
- BOULAHCEAN A., 2002 - *Sociologie de l'éducation. Les systèmes d'enseignement en France et au Maroc. Etude comparative*, Afrique Orient, Maroc.
- BOURDIEU P. et PASSERON J.C., 1970 - *La reproduction. Eléments pour une théorie d'enseignement*, MINUIT, Paris.
- CAMILLERI C., 1985 - *Anthropologie culturelle et éducation*, UNESCO, Paris.
- CASTELLANA A., 2001- *Texte et valeur*, l'Harmattan, Paris.
- CHANTREAU A., 1993- « Fluctuation des valeurs et permanence de l'éthique ou le dialogue difficile entre le temps de la linéarité et celui de l'anamnèse », in *Valeurs et changements sociaux*, L'Harmattan, Paris, pp. 21-31.
- CHEDDADI A., 2003 - *Education et culture au Maroc. Le difficile passage à la modernité*, le Fennec, Casablanca, Maroc.
- DARMON M., 2009 - *La socialisation*, Armand Colin, Barcelone.
- DAUZAT A., DUBOIS J. et MITTERRAND H., 1971. *Dictionnaire étymologique et historique*, Librairie Larousse, Paris.
- DEKETEL J.M. et MAROY Ch., 2006 - *Quels critères de qualité pour les recherches en éducation. L'analyse qualitative en éducation*, De Boeck, Bruxelles.
- D'HAINAUT L., 1988 - *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Editions LABOR, Bruxelles.
- EL GHERBI E., 1993 - *Aménagement linguistique et enseignement du français au Maroc. Enjeux culturels. linguistiques et didactiques*, La voix, Meknès.
- FORQUIN J. C., 1996 - *Ecole et culture. Le point de vue des sociologues britanniques*, De Boeck Université, Bruxelles.
- GOUSSAULT B., 1993 - « Fais ce que je dis », in *Valeurs et changements sociaux*, L'harmattan, Paris, pp.139-147.
- HANDAINE M., 2003 - *L'Amazighe dans le système éducatif marocain*, Bouregreg, Rabat.
- IBAÂRQUIL L., 1996 - *L'école marocaine et la compétition sociale, stratégies et aspirations*, Babil, Rabat.

- KREBS G., 2008 - *Quelles valeurs transmettre à nos enfants ?*, Chronique Sociale, Lyon / France.
- LELEUX C., 2000 - *Education à la citoyenneté*, De Boeck, Bruxelles.
- RACHIK H., 2005 - *50 ans de développement humain et perspectives 2025*. Rapport de synthèse de l'enquête nationale sur les valeurs, Maroc.
- REBOUL O., 1992 - *Les valeurs de l'éducation*, PUF, France.
- REZSOHAZY R., 2006 - *Sociologie des valeurs*, Arman Colin, Paris.
- THOMAS L.V., 1993 - « En découdre avec les valeurs », in *Valeurs et changement sociaux*, L'harmattan, Paris, pp.9-16.
- ZGHAL R., 1992 - *Méthodologie de recherche en sciences sociales*, éditions C.L.E, Tunis.

Royaume du Maroc, la commission spéciale de l'éducation et de la formation, 1999 - *la charte nationale de l'éducation et de la formation*, Maroc.

Royaume du Maroc, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, 2009 - *Le guide pédagogique de l'enseignement primaire*, Elmâarif Eljadida, Rabat.